

# LA GESTION SOCIALE DES SILENCES

par

François DE SINGLY (1)

## SOMMAIRE

1. Le secret et l'opinion publique .....	38
2. La résistance par le silence .....	41
3. Les risques de s'afficher .....	47
3.1. Le silence et le respect de l'identité sociale .....	48
3.2. Le silence et l'intégrité de soi .....	53
3.3. Le silence et la préservation de ses intérêts .....	57
4. Le devoir de dire et le savoir se taire. ....	59
<b>Bibliographie.</b> ....	62

*« Je suis sûre que je ne voulais rien dire... » commençait de répondre Alice, mais la Reine Rouge lui coupa la parole. « C'est cela justement que je vous reproche! Vous auriez certes dû vouloir dire quelque chose! A quoi, selon vous, peut bien servir un enfant qui ne veut rien dire? »*

Lewis Carroll

Pourquoi certains individus refusent-ils de parler lorsqu'on leur donne la parole? Ce silence qui intrigue et provoque les sondeurs d'opinion a multiplié les tentatives d'explication pour comprendre cette « anomalie » ou la supprimer. Il apparaît cependant que les théories classiques du silence dans l'enquête ne suffisent pas à rendre compte de la totalité des non-réponses. On propose dans cet article une interprétation particulière des non-réponses ou, à tout le moins, d'une certaine catégorie d'entre elles. Pour la défense de son intégrité ou de ses intérêts, un individu peut être conduit au cours d'une enquête à une censure de son flux verbal telle que seul le silence reste possible. Certaines non-réponses révèlent sans doute une forme particulière de protection du territoire de soi, des « réserves d'information » au sens d'E. Goffman. Une exploitation secondaire de données de sondages et d'enquêtes par questionnaire fournit les éléments d'un test empirique de cette hypothèse.

(1) Maître-assistant de sociologie à l'Université de Nantes, B.P. 1025, 44036 Nantes Cedex.

## 1. LE SECRET ET L'OPINION PUBLIQUE

Ceux qui ne répondent pas aux questions qui leur sont posées *s'excluent*, dit-on le plus souvent, parce qu'ils ne disposent pas d'une compétence linguistique suffisante et/ou d'une capacité à se prononcer sur le terrain du questionnement. Les non-réponses enregistrées dans les sondages d'opinion sont ainsi expliquées en référence à l'inégalité dans la distribution sociale de la maîtrise du savoir bien parler. Tout semble confirmer cette interprétation puisque dans le domaine politique, par exemple, les personnes qui se déclarent incompetentes appartiennent aux groupes où le niveau d'intérêt pour la politique est le plus bas, où la politisation est la plus réduite, où les résultats à des tests de capacité politique sont les plus faibles et où le taux de non-réponses aux questions sur la politique est le plus élevé (1). Les silences « volontaires » traduiraient l'intériorisation d'une domination sociale qui chasse du terrain politique les femmes davantage que les hommes, les ouvriers davantage que les cadres supérieurs, les personnes d'un niveau scolaire primaire davantage que les personnes d'un niveau scolaire secondaire ou universitaire. Le silence renvoie donc, semble-t-il, à une impuissance sociale : ceux qui ne répondent pas, ou moins fréquemment, sont ceux qui ne savent pas parler ou parler de tel sujet. C'est l'illusion de l'égalité formelle des individus devant la prise de parole dans la situation d'enquête que dénonce cette critique sociologique des sondages d'opinion.

Mais a-t-on vraiment tout expliqué ? Les différences supposées entre niveaux de compétence ou d'intérêt ne rendent pas compte de toutes les distributions de non-réponses observées dans les sondages d'opinion ou dans les questionnaires sociologiques. Ainsi, dans une enquête de l'Institut National des Études Démographiques sur la politique familiale [12], [13] (2), les questions qui ont recueilli les plus forts taux de non-réponses concernent le parti pour lequel on vote, la fréquence des rapports sexuels, l'âge de fin d'études et le montant des revenus (tableau I). Ces sujets ne constituent pas automatiquement des révélateurs de la compétence ou de l'intérêt, et en tout cas pas au même sens. Ils constituent sûrement aussi des terrains privilégiés du refus d'être précis, et là encore dans des sens différents. Les individus qui ne répondent pas à ces questions peuvent très bien connaître les réponses, s'intéresser à ce qu'elles mettent en jeu, mais ne pas les donner à l'enquêteur. Ici se révèle une autre dimension de la non-réponse : se taire non pas parce que l'on ne sait pas ou qu'on croit ne pas savoir mais parce que l'on ne veut pas dire.

On adhère trop fréquemment en effet au présupposé des sondages d'opinion qui veut que toute personne ayant une réponse à fournir a aussi le désir de la donner. La censure volontaire est difficilement concevable dans la problématique classique de l'opinion publique. Un pareil cadeau — celui que vous fait la société en vous demandant votre avis — ne saurait être refusé, n'est pas refusé, sinon dans le cas où les récipiendaires s'estiment indignes de

(1) Pour une petite systématisation de cette lecture des non-réponses [18].

(2) Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie *in fine*.

TABLEAU I

La hiérarchie des questions, à une enquête d'opinion  
sur la politique de population, selon la fréquence des non-réponses (1)

	(%)
Parmi les partis politiques, quel est celui qui recueillerait vos préférences?	62,4
Quelles sont d'après vous les mesures les meilleures à prendre pour encourager l'augmentation du nombre des naissances?	33,5
Et pour limiter le nombre des naissances?	33,6
Diriez-vous que le nombre des naissances en France est actuellement trop élevé, pas assez élevé, comme il convient?	21,7
Pour vous et votre mari, combien de temps y a-t-il entre deux rapports sexuels?	19,4
A votre avis, le risque d'avoir un enfant est-il plus grand pendant les règles, pendant les cinq jours qui suivent, les cinq jours qui précèdent, au milieu du cycle?	18,6
Si vous aviez eu à votre disposition des moyens efficaces pour limiter le nombre de vos enfants auriez-vous eu le même nombre ou moins?	18,2
Dans la liste des méthodes contraceptives, y a-t-il quelque chose que vous n'utiliserez pas, parce que difficile à se procurer?	16,2
Vous et votre mari, est-ce que vous êtes d'accord sur le nombre d'enfants que vous désirez avoir?	13,2
Jusqu'à quel âge avez-vous fait vos études?	13,1
Seriez-vous d'accord pour qu'on autorise l'avortement si le couple ne veut pas de cet enfant?	12,4
D'après-vous, qu'est-ce qu'on peut faire pour éviter une naissance?	12,1
Voici une carte qui montre les revenus mensuels, voulez-vous m'indiquer à quel niveau vous vous situez?	10,3
Est-ce que vous êtes plutôt favorable, plutôt défavorable à l'utilisation de la pilule?	10,1

(1) Questions dont le taux de non-réponses est supérieur à 10%. Source : I.N.E.D., *Population*, vol. 4-5, 1977, p. 837.

cette générosité. L'idéologie de la démocratie formelle qui sous-tend l'interprétation des sondages d'opinion n'envisage guère l'hypothèse d'un rejet explicite de cette « consultation ». Elle partage avec d'autres instances du fonctionnement symbolique de la société l'espoir de la communication : un des signes de bonne santé « psychique » ou « institutionnelle » ne réside-t-il pas dans la bonne volonté manifeste de communiquer? Pourtant le secret, la réserve ne sont jamais abolis, même dans les sociétés où la publicité a étendu sa visibilité et ses pouvoirs [22]. Si une partie du fonctionnement de la vie publique continue à échapper aux regards des citoyens (1) (tableau II), une

(1) On remarquera qu'un journal comme *Le Canard Enchaîné* qui se spécialise dans le dévoilement des coins mal éclairés de la scène publique s'interdit d'entrer dans les coulisses de la vie privée des hommes publics. Une enquête auprès des lecteurs de cet hebdomadaire serait intéressante pour dresser le portrait des individus les plus attachés à connaître la part que les dirigeants « publics » voudraient voir rester « privée » de leur action « publique » — part où l'argent occupe une place prépondérante. Ce n'est pas un hasard si cet hebdomadaire est le seul à refuser les revenus de la publicité, le thème de la souillure par l'argent fondant pour une part son idéologie.

**TABLEAU II**  
**Les domaines publics de l'homme public <sup>(1)</sup>**

	(%)
Le financement de ses campagnes électorales	81
Ses revenus	72
Le montant de ses impôts	64
Les acquisitions de biens pendant son mandat	54
Son état de santé	51
Son patrimoine	46
Sa vie de famille	19

(<sup>1</sup>) Estimés par le pourcentage des réponses « il est normal que le public sache à propos d'un homme politique ».

*Source* : Sondage I.F.O.P., V.S.D., 12 novembre 1979.

partie de la vie privée de tout un chacun tend à devenir publique par le contrôle « social », par l'interrogation des instituts d'Etat et des instituts de sondage (<sup>1</sup>).

Pour appréhender les raisons de la censure, il n'est pas d'autre voie que de définir la transformation des réponses que l'enquête d'opinion opère sur celles qu'elle a réussi à obtenir. Elle somme des opinions individuelles pour fabriquer un produit, l'opinion publique. Ce processus publicitaire a des effets en retour sur la relation d'enquête, ce qui n'est pas assimilable à ce que fut et à ce que reste pour certains une relation symbolique comme la relation de confession. Dans l'interaction entre le prêtre et le pécheur, le privé reste privé (même s'il y a transmission de l'aveu à Dieu, personne privée). Le péché reste personnel alors que dans l'interaction du sondage le « privé » est appelé — même avec les garanties de l'anonymat — à devenir public. Dans le confessionnal, une personne ne représente qu'elle-même, dans le sondage elle est involontairement le « porte-parole » de sa catégorie socio-démographique, chargé de répondre pour que le « public » (au sens de ceux qui liront les résultats du sondage) connaisse les attitudes et les comportements de cette catégorie du public. Cette opération de transmutation de l'opinion privée en opinion publique ne peut pas être oubliée si on veut rendre compte complètement des non-réponses dans un sondage ou une enquête par questionnaire. Pourquoi présupposer en effet que tous les individus réagissent de la même manière devant ce processus de transformation de leur opinion, et que la réaction d'un sujet ou d'un groupe à cette alchimie sociale doit être identique quel que soit le domaine où ils sont interrogés?

---

(1) Avec le développement de « l'opinion publique » et de l'action sociale de l'État, on observe une diminution des domaines concernés par une telle interrogation. Si l'évidence du discours en direction d'un autrui inhabituel était si partagée, l'obligation de répondre n'aurait pas besoin d'être codifiée juridiquement ni d'être rappelée régulièrement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Les sondeurs d'opinion font, sans jamais le dire, comme s'ils étaient des analystes ayant passé contrat avec leurs clients pour que ceux-ci respectent la règle fondamentale ([24], [2]), selon laquelle l'analysé « est invité à dire ce qu'il pense et ressent sans rien choisir et sans rien omettre de ce qu'il lui vient à l'esprit, même si cela lui paraît désagréable à communiquer, ridicule, dénué d'intérêt ou hors de propos ». Cette règle fondamentale de l'analyse a été élaborée par S. Freud pour découvrir derrière le désordre apparent des libres associations l'ordre des représentations inconscientes. La situation d'enquête d'opinion n'est en rien comparable puisque nul interviewé n'a jamais établi un contrat de cure avec l'enquêteur et que ses « résistances » ne sont pas un obstacle à une « guérison ».

Quels sont donc les intérêts qui s'expriment dans la retenue verbale ? On fait ici l'hypothèse que les sujets interrogés se censureraient pour préserver leur identité ou pour éviter certains risques, réels ou imaginaires, liés au fait de déclarer des attitudes et des comportements. Certains silences face au questionnement de l'enquête révéleraient ainsi une résistance à la publication de pensées, de comportements, de savoirs privés et qui doivent le rester.

## 2. LA RÉSISTANCE PAR LE SILENCE

Quel sens attribuer aux non-réponses sur le revenu dans les enquêtes où il est expressément indiqué que l'usage des réponses sera d'ordre non-fiscal et qu'aucune communication des réponses à un organisme des impôts ne sera faite<sup>(1)</sup> ? Personne ne soutiendra que la non-réponse à la question sur le montant des revenus traduit chez un sujet le désintérêt ou l'ignorance de ses ressources. Le schème d'interprétation des non-réponses par le faible intérêt ou la faible compétence s'avère inapplicable à cette question où les individus connaissent la réponse et ne répondent cependant pas. L'argent ne constitue pas le seul domaine où des sujets pratiquent la rétention d'information. Les raisons de certains silences ne résideraient-elles pas dans l'aménagement et la protection d'une zone d'ombre ? La non-réponse serait, en ce cas, l'expression positive de la défense d'un secret, c'est-à-dire du droit du Soi au secret.

Les individus qui cherchent à échapper au regard de l'opinion publique pour une question donnée ne sont-ils pas les mêmes qui se réfugient dans le silence pour d'autres questions qu'ils perçoivent également comme gênantes ? L'exploitation secondaire des données de « Classe, Religion et Comportement Politique » [28] en apporte une première confirmation. En effet, plus de la moitié de ceux qui refusent d'indiquer le montant de leurs revenus refusent aussi d'indiquer leur intention de vote contre un quart seulement des individus qui déclarent leurs revenus (tableau III). Contrairement à l'interprétation des

---

(1) L'existence de ce rappel et le recours à des procédures de recueil des réponses, du type « Indiquez le numéro porté sur la carte correspondant au montant de vos revenus » pour que l'individu interrogé n'ait pas à prononcer le chiffre de ses revenus, soulignent la non-évidence sociale de cette question. D'ailleurs, toute mesure proposée pour rendre publics les revenus — comme l'affichage en mairie du montant des impôts payés — déclenche de fortes oppositions.

**TABEAU III**  
**Le refus d'indiquer ses coordonnées politiques et monétaires <sup>(1)</sup>**

	Indique son intention de vote	N'indique pas son intention de vote	
Indique son revenu . . . . .	<b>75</b>	25	100
N'indique pas son revenu . . . . .	47	<b>53</b>	100

	Indique son revenu	N'indique pas son revenu	
Indique une intention de vote à gauche . . . . .	<b>93</b>	7	100
Indique une intention de vote à droite . . . . .	<b>92</b>	8	100
N'indique pas son intention de vote . . . . .	80	<b>20</b>	100

(1) Approché par la relation entre les non-réponses à la question sur l'intention de vote et les non-réponses à la question sur le revenu.  
Exploitation secondaire. *Source* : [28].

non-réponses sur les intentions de vote qui renvoie exclusivement à la faiblesse du taux de politisation, le croisement entre non-réponses sur le montant des revenus et non-réponses sur l'intention de vote laisse apparaître une logique du silence, qui ne témoigne pas seulement d'un rapport distant à la politique « officielle » mais qui pourrait s'interpréter comme une manifestation positive du refus d'indiquer ses coordonnées — politiques ou monétaires — à toute enquête, celle-ci apparaissant *ipso facto* comme inquisitoire.

#### *La discrétion paysanne*

Contribue à masquer cette résistance le fait que ceux qui refusent de donner « volontairement » leur signalement à toute enquête ou sondage ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui refusent d'autres formes de contrôle comme l'obligation d'avoir sa carte d'identité sur soi, l'établissement de nombreuses fiches (en particulier celles concernant les enfants), la connexion informatique des fichiers.

Le silence sur soi prend différentes formes suivant la position sociale et culturelle des sujets qui adoptent une telle attitude. Dans la mesure où ceux qui ne répondent pas quand ils sont interrogés sur leur revenu ou sur leur vote le font de manière discrète, sans revendiquer autrement que par leur silence le respect de ce qu'ils considèrent comme leur sphère privée, cette rétention d'information est rarement interprétée comme telle. L'étude des relations

empiriques entre distributions de non-réponses et autres distributions de propriétés sociales peut fournir sinon des preuves, du moins des présomptions du déchiffrement du silence comme moyen de défense.

Les sujets qui « choisissent » de ne pas répondre aux questions sur le revenu et sur le vote politique se recrutent notamment dans les groupes de non-salariés, et principalement chez les agriculteurs et les femmes d'agriculteurs<sup>(1)</sup>. Cette discrétion semble même se transmettre d'une génération à l'autre puisque parmi les ouvriers, ceux qui sont fils d'agriculteurs répondent moins souvent à la question sur l'intention de vote que ceux qui sont fils d'ouvriers — respectivement 31 et 19%. Parmi les femmes d'ouvriers, on peut observer la même tendance : 43% des femmes d'ouvriers filles d'agriculteurs ne répondent pas, contre 30% des femmes d'ouvriers filles d'ouvriers [28].

Sans prétendre reconstruire complètement la logique qui pourrait rendre compte de ce silence des agriculteurs, il semble possible de lier cette résistance à une aptitude plus générale concernant les rapports entre la sphère « privée » et la sphère « publique ». Tout se passe comme si les sujets les plus réfractaires à l'idée de fournir les indications qui permettraient à des agents — perçus comme appartenant (à tort ou à raison) au corps de l'Etat — de les situer sur une échelle de revenus ou d'opinions politiques étaient les mêmes qui conçoivent l'Etat comme une puissance utile mais dangereuse, comme un monstre qui cherche à tout savoir, à tout accaparer. Le rapport à l'Etat se trouve ici défini dans l'ambivalence : essayer de lui soustraire au maximum en lui donnant le minimum. Ceci implique un certain retrait de la vie publique, une certaine marginalité vis-à-vis du « social » qui ne correspond pas à celle que R. Sennet analyse, dans la mesure où la distance à l'Etat associée à la demande de sa protection ne saurait signifier un accroissement du narcissisme ni une montée de la tyrannie des relations personnelles ([31], [32], [34]).

### *Politique domestique, politique publique de la population*

Une telle attitude vis-à-vis de l'Etat peut s'observer également dans le domaine de la procréation. La maîtrise de la population constitue un terrain idéal pour saisir, au travers de l'enquête, la variation sociale des rapports à la sphère publique et des rapports entre cette sphère et la sphère privée. Le nombre de naissances est simultanément un enjeu social et une « réalisation » personnelle. Toute prise de position sur la politique ou les faits de natalité implique une prise de position sur la manière dont on conçoit l'articulation entre cet enjeu social et sa réalisation personnelle.

Dans l'ensemble des questions posées, on retient une première question qui demandait aux femmes de se prononcer sur le nombre des naissances en France : « d'une manière générale, diriez-vous que le nombre de naissances en France est actuellement trop élevé (a), pas assez élevé (b), comme il convient ? » Après cette demande de jugement qui impliquait de considérer que chaque naissance est un élément d'un ensemble constituant un objet abstrait « le

---

(1) 31% des non-réponses parmi le groupe des hommes agriculteurs actifs et 14% de non-réponses parmi le groupe des employés (Source : [28]).

nombre de naissances », une autre question portait sur les mesures susceptibles de corriger ce nombre : « quelles sont, d'après vous, les mesures les meilleures à prendre pour encourager l'augmentation du nombre des naissances » (a) ou « pour limiter le nombre de naissances » (b)? Les réponses à ces questions permettent de construire une typologie qui distingue les femmes qui jugent le niveau des naissances et conçoivent des moyens de le corriger et celles qui refusent de juger le niveau des naissances et de concevoir des moyens de correction.

### Typologie

#### Groupe I

Approbation d'une politique de population :

Les femmes qui estiment le nombre de naissances trop élevé (forme a) ou pas assez élevé (forme b) et qui suggèrent une mesure susceptible de limiter ce nombre (forme a) ou d'augmenter ce nombre (forme b).

#### Groupe 2

Résistance à une politique de population :

Les femmes qui ne se prononcent pas sur le nombre des naissances, qui ne proposent aucune mesure pour en limiter le nombre (forme a) ou pour en augmenter le nombre (forme b), et qui estiment que cette question regarde uniquement les ménages et non l'État.

Cette typologie classe les femmes interrogées suivant le fait qu'elles répondent ou non à deux questions d'opinion sur la politique de population, d'une part celles qui répondent aux deux questions (groupe 1), d'autre part celles qui ne répondent à aucune des deux mais qui, à la troisième question « selon vous, les pouvoirs publics doivent-ils se préoccuper du nombre des naissances dans le pays ou bien cette question regarde-t-elle uniquement les ménages? », choisissent la deuxième réponse proposée (groupe 2). Ces deux groupes s'opposent donc par leur attitude face à l'intervention de l'État dans la définition domestique des objectifs de procréation.

Les femmes qui, par une double non-réponse et une réponse explicite, rejettent l'idée d'une interférence de l'action publique avec la sphère privée ne présentent pas les mêmes traits que les femmes qui, par leurs réponses, manifestent un accord sur l'existence d'une politique de la population. En effet, les premières, par rapport aux secondes, appartiennent davantage au milieu agricole et à la classe ouvrière, habitent davantage dans des communes rurales ou des petites villes, ont un niveau scolaire plus faible, des revenus plus faibles, et un nombre d'enfants plus élevé, et sont davantage catholiques pratiquantes. Il apparaît ainsi clairement que les résistances les plus fortes approchées par le « ceci regarde uniquement les ménages », prolongées par un silence, s'observent dans les groupes de femmes les plus dominées. Quel que soit le domaine de la domination (hiérarchie des ressources scolaires, hiérarchie des ressources monétaires, hiérarchie ville-campagne, hiérarchie des classes sociales), les femmes qui manifestent un rapport distant à l'existence d'une politique de population appartiennent davantage aux groupes les plus « bas ». Au contraire, les femmes qui expriment leur approbation à une action de

l'Etat sur le nombre des naissances font davantage partie des fractions « possédantes » et dominantes, puisqu'elles sont plutôt urbaines, d'un milieu social « cadre », d'un niveau scolaire secondaire ou supérieur (tableau IV).

TABLEAU IV

**Description sociologique des femmes silencieuses  
sur la politique de population (en %)**

*Selon leur appartenance sociale*

	Agriculteurs	Ouvriers, personnels de service	Cadres moyens, employés	Industriels, cadres supérieurs
Femmes à double réponse <sup>(1)</sup> . . . . .	9,6	34,4	<b>26,5</b>	<b>23,0</b>
Femmes à double non-réponse <sup>(1)</sup> . . . . .	<b>18,6</b>	<b>49,1</b>	17,7	14,2

*Selon leur localisation*

	Communes rurales	Villes de moins de 20 000 h	50 000 à 200 000 h	plus de 200 000 h
Femmes à double réponse . . . . .	24,0	10,6	21,2	<b>44,2</b>
Femmes à double non-réponse . . . . .	<b>41,2</b>	<b>16,8</b>	21,2	20,8

*Selon leur niveau scolaire*

	C.E.P. ou moins	Primaire Supérieur	Secondaire ou Supérieur
Femmes à double réponse . . . . .	37,6	<b>34,9</b>	<b>27,5</b>
Femmes à double non-réponse . . . . .	<b>64,1</b>	29,2	6,7

*Selon leurs revenus*

	Moins de 1 400 F	1 400 à 2 499 F	2 500 F et plus
Femmes à double réponse . . . . .	19,8	42,4	<b>37,8</b>
Femmes à double non-réponse . . . . .	<b>39,4</b>	<b>52,2</b>	8,4

<sup>(1)</sup> Cf. encart « typologie ».

Source : I.N.E.D., *Population*, vol. 4-5, 1977.

TABLEAU V

La force de la résistance à une intervention de l'Etat dans le domaine des naissances<sup>(1)</sup>  
Rapport

Non-réponse sur les revenus	2,9
C.S. agriculteur	1,9
Communes rurales	1,7
Niveau scolaire C.E.P.	1,7
Revenus de moins de 1 400 F	1,6
Villes de moins de 20 000 habitants	1,6
C.S. ouvrier	1,4
Catholique pratiquant	1,2
Villes de 20 à 200 000 habitants	1,0
Revenus de 1 400 à 2 499 F	1,0
Catholique non pratiquant	0,9
Réponse sur son revenu	0,8
C.S. cadre moyen, employé	0,7
C.S. cadre sup., prof. lib., industriel	0,6
Villes de plus de 200 000 habitants	0,5
Niveau scolaire : primaire, supérieur	0,3
Niveau scolaire : secondaire, supérieur	0,2
Revenus de plus de 2 499 F	0,2

  

( <sup>1</sup> ) Estimée par le rapport	$\frac{\% \text{ des femmes à double non-réponse}}{\% \text{ des femmes à double réponse}}$
Exploitation secondaire. Source : I.N.E.D., <i>Population</i> , vol.4 -5, 1977.	

TABLEAU VI

Résistance à une politique de population,  
silence sur le revenu, silence entre les conjoints

	Forme a <sup>(1)</sup>		Forme b <sup>(1)</sup>	
	Indique son revenu	N'indique pas son revenu	Indique son revenu	N'indique pas son revenu
Femmes à double réponse <sup>(1)</sup> . . . .	91,1	8,9 100	91,0	9,0 100
Femmes à double non-réponse . . . . .	74,0	26,0 100	73,0	27,0 100
	Forme a		Forme b	
	Discussion avec mari	Non discussion avec mari	Discussion avec mari	Non discussion avec mari
Femmes à double réponse	73,7	26,3 100	71,9	28,1 100
Femmes à double non-réponse . . . . .	48,6	51,4 100	45,2	54,8 100

  

( <sup>1</sup> ) Cf. encart « typologie ».
Exploitation secondaire. Source : I.N.E.D., <i>Population</i> , vol. 4-5, 1977.

Quand, pour l'ensemble des critères retenus, on calcule les écarts des femmes à double non-réponse et le groupe des *femmes à double-réponse*, on s'aperçoit que l'indicateur qui différencie le plus est une non-réponse à la question des revenus (tableau V). Les femmes les plus réfractaires à l'intervention de l'Etat se distinguent le plus des femmes les moins réfractaires à cette intervention sur le fait de ne pas donner le montant de leurs revenus. Le silence sur les richesses est corrélé avec le silence sur la politique de population (tableau VI).

Cette relation entre les non-réponses sur les revenus et les non-réponses dans le domaine de la natalité permet de récuser l'explication qui ne rendrait compte de l'opposition entre les deux groupes de femmes qu'en termes d'incompétence. Le silence renforcé sur les moyens d'une politique de la population révèle, tout comme le silence sur ses revenus, chez certains groupes de dominés, une forme particulière de défense, de résistance à l'État où la protection de la propriété familiale se redouble d'une sur-protection de la propriété symbolique du soi.

L'affirmation que nous avançons ci-dessus, selon laquelle, contrairement à celle de R. Sennett, toute distance à l'Etat et à la vie publique ne serait pas nécessairement provoquée par un accroissement de l'intimité des relations, reçoit une seconde confirmation. En effet, les femmes les plus réfractaires à l'intervention de l'Etat et qui déclarent que les naissances « cela ne regarde que les ménages », sont également celles qui — tendanciellement — discutent le moins avec leurs maris de ce sujet. *Le silence dans la relation d'enquête* et *le silence entre les conjoints* sur le même objet sont assez fortement corrélés (tableau VI). Inversement, les femmes qui déclarent le plus parvenir par le dialogue conjugal à une politique domestique de la procréation sont celles qui ne se déclarent pas opposées à une politique étatique de la population. Les adeptes des formes les plus « psychologiques » de gouvernement domestique ne sont pas les moins favorables à une collaboration de l'Etat, celui-ci fournissant la contre-partie monétaire des résolutions prises par les deux conjoints en ce qui concerne les naissances.

### 3. LES RISQUES DE S'AFFICHER

Parler, répondre à des questions lors d'un sondage, est-ce si naturel, si innocent? Cela ne correspond-il pas plutôt à une forme d'engagement personnel qui comporte des risques, réels ou imaginaires? Que l'on songe, pour comparaison, aux défenses des individus contactés pour signer un manifeste, une pétition, pour donner un appui<sup>(1)</sup>. Les sujets qui gardent le silence peuvent vouloir défendre leurs intérêts personnels ou ceux de leur groupe, préserver leurs « chances » sur les différents marchés, sauvegarder leur

---

(1) On a vu, en France, à l'occasion de l'élection présidentielle, que la nécessité de rendre publique pour chaque candidat la liste de ceux qui lui avaient donné leur signature freinait les patronnages. La publication rendait prudents les « notables » qui craignaient une trop grande visibilité. Témoin, le maire d'une petite commune contacté pour signer pour le comique professionnel Coluche qui refuse en ces termes « Je ne dis pas si cela avait été secret, mais on m'a dit qu'on publiait le nom des maires » (*Le Matin*, 8 décembre 1980).

identité sociale (1). De tels silences défensifs, de tels refus d'afficher des opinions devant un inconnu peuvent être détectés dans un ensemble diversifié de sondages et d'enquêtes.

### 3.1. Le silence et le respect de l'identité sociale

En situation d'enquête, comme en toute situation, l'individu désire agir « de façon à donner, intentionnellement ou non, une expression de lui-même » pour que l'interviewer puisse en « retirer une certaine impression » [20]. Dans toute interaction, il y a un risque, celui de ne pas présenter une information — verbale ou non — conforme à la définition sociale de son identité, reconnue ou revendiquée. Le récepteur de l'information peut interpréter celle-ci dans une logique différente de celle que souhaite son émetteur. La non-réponse dans un sondage d'opinion constitue souvent une technique défensive ; le silence devient un moyen tactique pour éviter une situation qui entre en contradiction avec les représentations habituellement données à d'autres publics que l'interviewer et le public potentiel. *Refuser de répondre* peut s'avérer la seule parade par laquelle le sujet interrogé pourra se protéger, en retenant les éléments de réponse qui risqueraient de lui « faire perdre la face » (2) vis-à-vis des autres mais aussi de lui-même.

#### *La distance à la culture scolaire*

Le refus de répondre à la question sur la participation aux élections des délégués de classe révèle, pour les enfants originaires de la classe ouvrière, une faible intégration à l'univers scolaire ; et il est aussi sans doute l'indicateur d'une participation à une culture extra-scolaire.

Une enquête auprès de jeunes adolescents incluait une question sur l'élection des représentants des élèves au conseil d'école. Il fallait indiquer s'il y avait eu ou non participation à l'élection, et si oui, quels étaient les prénoms des deux enfants choisis (3).

Un cinquième des enfants d'ouvriers dans des établissements scolaires dont la composition sociale est à dominante « bourgeoise » s'abstiennent de répondre, contre deux cinquièmes des enfants d'ouvriers dans des établissements scolaires dont la composition sociale est à dominante « ouvrière » (tableau VII). Quand l'origine ouvrière des élèves est « croisée » avec la localisation géographique des établissements, l'amplitude des écarts entre les taux de non-réponses s'accroît : moins d'un cinquième des enfants d'ouvriers qui poursuivent leurs études à Paris ou dans les villes de province ne répondent pas à la question sur la participation aux élections alors que presque les deux tiers des enfants d'ouvriers en scolarité dans des établissements

---

(1) Sur la problématique de l'identité sociale, se reporter aux travaux d'E. GOFFMAN ([19], [20]).

(2) A moins de bluffer, et de tenter de donner ce qu'on croit être la « bonne » réponse. Cf. E. GOFFMAN [2] ; P. BOURDIEU [4].

(3) Pour plus de détails sur cette enquête, cf. [15].

**TABLEAU VII**  
**La non-réponse comme distance à la culture scolaire**

% de non-réponses aux intentions de vote au conseil de classe.

C.S.P. du père des élèves	Etablissements avec enfants de cadres sup. dominants	Etablissements avec enfants d'ouvriers dominants
Cadres supérieurs . . . . .	<b>38</b>	29
Ouvriers . . . . .	20	<b>39</b>

% de non-réponses aux intentions de vote au conseil de classe

C.S.P. du père des élèves	Etablissements des villes de province	Etablissements de la banlieue parisienne	Etablissements de Paris
Cadres supérieurs . . . . .	32	38	36
Ouvriers . . . . .	14	63	17
<i>Source : [15].</i>			

de banlieue de la région parisienne ne répondent pas. Enfin, les enfants d'ouvriers qui sont de « mauvais » élèves ont un taux de non-réponse plus fort que les enfants d'ouvriers qui s'estiment « bons » élèves.

Selon l'analyse de la « culture anti-école » élaborée par P. Willis, les enfants de la classe ouvrière importent dans le système scolaire l'opposition entre les « lads » — les gars « trous d'oreille » — et les fayots qui sont « tout oreilles » [40]. L'accès à un collège ou à un lycée à dominante non-ouvrière, tout comme la réussite scolaire et l'acquisition d'un bon profil suivant les normes de l'institution, s'accompagnent d'une diminution des effets de la première culture para-scolaire. S'il est difficile d'étudier les voies complexes qui conduisent à cette désintégration de la culture des « gars » et la bascule dans le monde de la culture « cultivée », on perçoit néanmoins que le *prix d'accès à la culture scolaire* est très différent pour les enfants d'ouvriers et pour les enfants des cadres supérieurs. Les premiers manifestent — la diminution du taux de non-réponses en témoigne — un « rapport strict » à l'univers scolaire et à ses règles de fonctionnement, les seconds peuvent avoir un « rapport non-strict »<sup>(1)</sup> à cet univers : 38 % des bons élèves originaires des classes supérieures contre 32 % des mauvais élèves originaires des mêmes classes ne répondent pas à la question sur l'élection. Le silence pendant l'enquête peut donc prendre deux sens opposés suivant l'origine sociale de ceux qui ne

(1) Sur la socialisation du rapport strict et du rapport non-strict à une réglementation. Cf. [36].

répondent pas. *Ne pas répondre* signifie soit une résistance à l'univers scolaire, un refus d'être classé dans le monde dévalorisé des « fayots » ou des « petits saints », bref exprime un rapport d'extériorité à la culture scolaire, soit une participation à une culture qui « englobe » la culture scolaire, une aisance qui se signale à l'attention de tous par une marque de distanciation qui atteste que l'on n'est pas « dupe » du jeu que l'on joue ([6], [7]). Cette opposition entre deux types de non-réponses est à rapprocher de celle entre deux types de chahuts — le « chahut traditionnel » — signe d'intégration à l'univers scolaire, et le « chahut anémique », signe contraire [38].

Esquiver le questionnement peut donc permettre d'affirmer quelque chose quant à son identité sociale, ne serait-ce qu'en évitant l'aveu d'une contradiction qui la hante : un élève d'origine populaire montre par son refus de répondre à la question sur l'élection des délégués de classe sa position extérieure au groupe des « bénis-oui-oui », la maîtrise de ses impressions même dans une situation difficile, inhabituelle comme celle de la passation d'un questionnaire. Par le contrôle de son flux de paroles il diminue les risques d'être discrédité à ses yeux, aux yeux de l'interviewer et de ses camarades (présents ou non). Ainsi, il conserve par sa non-réponse, les caractéristiques qui correspondent aux normes de son « rôle » (au sens de E. Goffman).

#### *La « discrétion » féminine sur la politique*

Dans une autre forme d'élection — celle qui se déroule dans le champ politique — la non-réponse peut être interprétée suivant le même code de déchiffrement. En effet, si les femmes ont généralement un taux de non-réponses plus élevé à la question sur leur intention de vote que les hommes, les femmes mariées à des cadres supérieurs ont un taux de non-réponses plus faible que les hommes cadres supérieurs (tableau VIII). Cette inversion du rapport entre le taux de non-réponses des femmes et le taux de non-réponses des hommes pour les catégories supérieures renvoie à une redéfinition des

TABLEAU VIII

#### **La non-réponse comme indice de proximité au rôle traditionnel de la femme**

% de non-réponses aux intentions de vote à une élection politique

C.S.P. du « chef de ménage »	Hommes	Femmes mariées	Rapport femmes hommes
Cadre supérieur . . . . .	27	21	0,8
Cadre moyen . . . . .	14	16	1,1
Ouvrier . . . . .	23	34	1,5
Exploitation secondaire. <i>Source</i> : [28].			

normes de la culture « féminine »<sup>(1)</sup>. Les femmes mariées à des cadres supérieurs marquent avec ostentation la rupture avec le modèle du monopole masculin de la politique lorsqu'elles donnent leur intention de vote plus que les hommes du même groupe social. Inversement, les femmes mariées à des ouvriers déclarent moins fréquemment que les ouvriers leur intention de vote. Pas nécessairement moins « politisées » que les femmes de classes supérieures, elles marquent par leur silence le respect de la norme selon laquelle une femme ne doit pas en public déclarer ses opinions politiques.

La non-réponse peut donc révéler une forme de pudeur, socialement exigée des femmes dans certains milieux et dans certaines circonstances. La réserve que les femmes doivent s'imposer en politique croît en fonction inverse des ressources culturelles. Les femmes qui ont poursuivi des études supérieures sont moins nombreuses à déclarer que certaines activités politiques ne conviennent pas aux femmes et plus nombreuses à répondre qu'il leur arrive de « discuter politique » avec des personnes qu'elles connaissent bien. Plus les activités politiques impliquent une visibilité sociale et plus, semble-t-il, ces activités sont estimées — aussi bien par les hommes que par les femmes — comme inconvenantes (ne convenant pas) pour les femmes. Les degrés de l'inconvenance politique vont du vote au collage des affiches politiques ou à la vente de journaux politiques en passant par la discussion politique dans une réunion amicale et la prise de parole dans une réunion électorale. Les femmes sont d'autant plus silencieuses que l'activité politique est plus publique (tableau IX). Il est interdit non de penser politique mais de s'afficher, d'afficher ses opinions politiques (et donc de faire de la politique) puisque cela implique toujours la visibilité dans la sphère publique. La question de l'intention de vote dans un sondage d'opinion prend un sens différent suivant la prégnance des « rôles » sexuels : déclarer son intention de vote (vote effectué dans le secret de l'isoloir) à quelqu'un d'inconnu, est d'autant plus une infraction à la norme de la discrétion politique que les exigences de retrait politique de la vie publique sont plus fortes.

Que les femmes soient tenues à une certaine discrétion politique ne renvoie pas seulement au monopole masculin du savoir politique et de l'expression politique de ce savoir en public, mais également à une place spécifique des femmes dans le fonctionnement des réseaux de sociabilité. Au rôle — plutôt masculin dans les classes non-supérieures — de porte-parole ou de délégué domestique en ce qui concerne les affaires politiques, correspond le rôle — plutôt féminin — de gardienne de la paix. Si les femmes s'abstiennent de participer aux discussions politiques, par exemple pendant les réunions de famille, c'est pour pouvoir, le cas échéant — la politique étant par excellence un domaine où les clivages (politiques ou non) peuvent s'exprimer —, jouer le rôle de conciliateur, de juge de paix.

*La neutralité par le silence* autorise la diplomatie domestique ou amicale, le maintien des relations malgré un accroissement de la tension. La censure de la manifestation des opinions politiques constitue une des conditions de

---

(1) Sur les limites dans la redéfinition des rôles du sexe au sein des classes supérieures, cf. [35].

**TABLEAU IX**  
**La discrétion féminine en politique (en %)**

1. *Estimée par la nature des activités politiques qui ne conviennent pas aux femmes*

	D'après les femmes	D'après les hommes
Voter régulièrement . . . . .	4	5
Lire les informations . . . . .	13	11
Discuter politique . . . . .	45	41
Prendre la parole dans une réunion politique . . . . .	67	61
Coller des affiches . . . . .	96	94

2. *Croisée par le niveau scolaire des femmes*

	Primaire	Prim. Sup.	Techn.	Second.	Sup.
Certaines activités politiques ne conviennent pas aux femmes . . . . .	79	74	77	74	56
Il m'arrive de discuter politique . . . . .	27	43	47	49	59

3. *Estimée par les individus avec lesquels les femmes discutent politique*

	Conjoint	Amis	Autres pers.
Hommes . . . . .	59	69	41
Femmes . . . . .	53	41	22

*Source : M. DUVERGER reproduit in [18].*

l'intégration de certains groupes<sup>(1)</sup>. Ainsi, entre les parents et les enfants mariés, lorsque des sujets de discussion sont explicitement écartés, la politique occupe le premier rang des domaines évités. La sensibilité au risque de dissensus politique et corrélativement, l'exigence de la censure diminuent quand d'autres formes d'évitement sont maîtrisées. Si les femmes dans les

(1) La description d'une « petite république paisible » (*Le Monde-Dimanche*, 10 août 1980) — un terrain de camping dans la presqu'île de Quiberon — montre qu'une des règles de fonctionnement de cette communauté temporaire (mais qui se reconstitue chaque année) est le silence politique, respecté même par les individus les plus politisés car les discussions politiques « ce sont des sujets qui divisent ».

classes supérieures peuvent à l'intérieur et à l'extérieur du cercle domestique donner plus souvent leurs opinions politiques, et si le silence systématique est moins fort dans ce milieu social (71 % des parents cadres supérieurs contre 55 % des parents d'ouvriers estiment qu'aucun sujet de conversation avec leurs enfants mariés n'est évité) [30], c'est sans doute parce que l'expression politique est davantage euphémisée dans ce milieu social. L'euphémisation rend moins nécessaire la division des rôles politiques entre les sexes ainsi que la censure explicite. Au « modèle » où les hommes discutent avec véhémence et les femmes se taisent, se substitue dans les classes supérieures et les fractions « cultivées » des classes moyennes un « modèle » où chacun peut parler, mais avec suavité.

### *Le silence de l'institution*

Se taire pendant l'enquête ou dans d'autres formes d'interaction peut donc signifier se conformer aux normes de sa culture, s'aligner sur la définition de son identité sociale. Le silence d'une institution peut avoir le même sens. La comparaison, par exemple, des titres de professeurs mentionnés sur l'annuaire de l'Institut d'Etudes Politiques aux titres omis et pourtant possédés dévoile l'image que l'institution entend donner d'elle-même. Les caractéristiques officielles qui forment l'identité de cette institution ne correspondent pas aux caractéristiques cachées. « Officiellement composé, au moins pour l'essentiel, de membres du corps professoral des facultés de droit et de lettres et de membres de la haute administration..., le corps des enseignants de l'I.E.P. compte parmi ses membres, mais en quelque sorte à titre officieux, un nombre important de cadres du secteur privé et de patrons ou de membres de l'appareil politique » [3]. Par cette configuration spécifique de titres affichés et de silences, l'Institut d'Etudes Politiques peut prétendre à être un lieu « neutre » éloigné de la sphère des intérêts privés et proche du service public. Alors que les professeurs recrutés tendent à avoir une multiplicité de positions institutionnelles, seules celles qui appartiennent à l'administration et à l'enseignement supérieur sont déclarables. Pour que soit préservée une des fonctions de cette institution — à savoir être un lieu d'intersection, un espace de rencontre avec les différentes fractions des classes dominantes — une méconnaissance relative par l'oubli et la censure devient nécessaire. L'inégale publicité accordée aux titres des enseignants exprime l'exigence d'une *concordance* entre la définition proclamée de l'identité institutionnelle et les attributs des membres de cette institution.

### **3.2. Le silence et l'intégrité de soi**

La non-réponse, *le blanc*, peut constituer une défense élaborée par les agents sociaux et les institutions afin de se protéger des événements susceptibles de mettre en danger leur intégrité (au double sens du terme). De nombreuses questions posées pendant les enquêtes menacent, involontairement, les individus soumis à cette interrogation. Il arrive ainsi, chez certaines catégories

de répondants, que des questions sur le niveau de diplôme, les préférences en matière de peinture ou, aussi bien, sur l'intervention soviétique en Afghanistan et la fraude fiscale puissent être interprétées par les sujets interrogés comme un attentat, une atteinte à l'unicité symbolique mise en scène malgré les contradictions « internes » du fonctionnement personnel.

### *Le refus d'indiquer son appartenance sociale*

Dans *Les Héritiers*, P. Bourdieu et J.-C. Passeron ont souligné le fait que les étudiants « s'accordent le plus souvent pour éluder la simple nomination de la profession de leurs parents, quelle qu'elle soit », puisque la déclaration de l'origine sociale est contraire à la définition que les étudiants revendiquent, celle d'échapper aux contraintes sociales et de n'obéir qu'à la logique du choix libre. Aussi « vouloir être et vouloir se choisir » se traduit par « se refuser à être ce qu'on n'a pas choisi d'être » [3].

### *Le refus d'indiquer son niveau scolaire*

Parmi les professions « soumises à redéfinition brutale par suite de l'afflux des jeunes porteurs de nouveaux titres », L. Thévenot [39] remarque que les personnes plus âgées dans ces professions ont un taux de non-réponses plus élevé que les plus jeunes concernant la question sur le diplôme (tableau X). Le silence sur le niveau de leurs richesses scolaires exprime la menace que représentent les plus jeunes beaucoup plus diplômés du fait de l'inflation des diplômes [29]. « Poser la question du diplôme, c'est nécessairement s'inscrire dans cette lutte entre deux fractions de la profession... et s'y inscrire au côté des jeunes » [39]. Le diplôme nomme le porte-à-faux des plus âgés. Se taire sur leur niveau scolaire devient pour eux la défense la plus tentante contre l'aveu du déclassement professionnel.

### *Le refus d'indiquer des préférences en peinture*

A la question « quels sont vos peintres préférés ? », deux formes inverses de non-réponses peuvent être fournies (tableau X). La première qui est l'aveu d'une ignorance de la hiérarchie « légitime » des peintres varie en sens inverse de la seconde qui est signalée par un refus explicite de répondre et qui traduit le refus de risquer un classement personnel chez ceux qui savent que tout classement expose à la disqualification lorsque l'ordre proposé manifeste une méconnaissance du « bon goût » légitime que l'on prétend posséder. Plus les individus ont un diplôme élevé et plus ils refusent explicitement de répondre ; moins leur niveau scolaire est élevé, plus la non-réponse (simple) augmente. Parmi les sujets qui revendiquent une prétention culturelle, seuls peuvent se permettre de répondre complètement aux questions sur leurs pratiques culturelles, y compris celles qui font apparaître même des comportements rangés dans les rayons du « mauvais goût » ceux qui sont assurés de ne pas être contestés. Ainsi, C. Levi-Strauss, à la question sur l'écoute de la télévision répond qu'il ne la regarde pas, ou peu pour pouvoir lire, à l'exception de *Au*

TABLEAU X

**La non-réponse comme protection  
contre le déclassement professionnel**

L'exemple du personnel des services médicaux et sociaux

(% en ligne)

Age	Diplôme supérieur au bac	Diplôme non déclaré
20-24 ans . . . . .	9,0	7,0
25-29 ans . . . . .	14,6	9,0
30-34 ans . . . . .	15,9	11,1
35-39 ans . . . . .	13,8	12,7
40-44 ans . . . . .	11,0	17,2
45-49 ans . . . . .	8,8	15,6
50-54 ans . . . . .	9,7	16,3
55-59 ans . . . . .	9,6	22,4
60-64 ans . . . . .	8,3	25,8
<i>Source : [39].</i>		

TABLEAU XI

**La non-réponse comme incompétence  
ou comme protection contre le classement**

L'exemple des préférences en peinture

(%)

Niveau scolaire	Non-réponse	Refus déclaré de répondre
Diplôme inférieur au baccalauréat . . . . .	22	1
Baccalauréat . . . . .	17	9
Diplôme supérieur au baccalauréat . . . . .	10	20
<i>Source : [5].</i>		

*Théâtre ce soir* <sup>(1)</sup> qui retransmet des pièces de boulevard, émission qui occupe une position très basse dans la hiérarchie légitime des émissions télévisées.

*Le refus de prendre position*

Certaines non-réponses à des questions d'opinion peuvent s'interpréter comme la manifestation d'un *embarras*. Lorsqu'on ne veut pas avoir à avouer et à s'avouer une contradiction, par exemple l'incompatibilité entre une opinion vers laquelle on pencherait et une prise de position à laquelle on se

(1) C. LÉVI-STRAUSS, *Le Monde*, 5 juillet 1980.

sent tenu, ou entre une adhésion à laquelle on reste fidèle et une opinion qui serait socialement « peu avouable », le silence constitue le meilleur refuge. Ainsi, les électeurs communistes français ont un taux plus élevé de non-réponses que les électeurs socialistes sur l'attitude du parti communiste français vis-à-vis de l'intervention soviétique en Afghanistan, et inversement les électeurs socialistes français ont un taux de non-réponses plus élevé que les électeurs communistes sur la campagne du parti communiste français contre l'installation de fusées nucléaires américaines en Europe (tableau XII). Plutôt que d'avouer publiquement un désaccord avec une position de leur parti, les électeurs communistes se réfugient dans le silence ; plutôt que de déclarer leur accord avec le mot d'ordre d'un autre parti (contraire au mot d'ordre de leur propre parti), les électeurs socialistes s'abstiennent. Par cette augmentation de non-réponses à certaines questions politiques, on approche donc, outre l'embarras momentané provoqué chez certains par une contradiction entre leur engagement et leur conviction, la capacité (dont il faudrait mesurer la variation socio-culturelle) d'assumer devant autrui des opinions qui sont socialement estimées incompatibles ou indues.

TABLEAU XII

**La non-réponse comme expression d'un embarras politique**

*1. L'embarras des électeurs communistes*

« Vous sentez-vous plus proche des positions du PC italien qui a désapprouvé l'intervention soviétique en Afghanistan ou du P.C. français qui a approuvé cette intervention ? »

(%)

Electeurs	+ proche du P.C. italien	+ proche du P.C. français	« Sans opinion »
Communistes . . . . .	25	44	31
Socialistes . . . . .	69	6	25

*2. L'embarras des électeurs socialistes*

« Le parti communiste a entamé une campagne contre l'installation de fusées nucléaires américaines en Europe, notamment en Allemagne. Sur ce point, pensez-vous qu'il a raison ou tort ? »

(%)

Electeurs	Raison	Tort	« Sans opinion »
Communistes . . . . .	73	13	10
Socialistes . . . . .	48	31	21

Source : Sondage LOUIS-HARRIS FRANCE, *Le Matin*, 24 janvier 1980.

### 3.3. Le silence et la préservation de ses intérêts

Dire ou ne pas dire : ce choix est souvent celui d'une stratégie dans la protection de ses intérêts matériels ou symboliques. Déclarer un comportement ou une attitude « gênante » par rapport à une norme sociale ou à une réglementation risque toujours d'entrer en contradiction avec un intérêt. Chaque semaine, le quotidien *Libération* publie des petites annonces, appels d'offre ou de demande sur le marché sexuel. Par leur transgression assumée de la règle du silence qui s'applique à ces besoins sexuels, l'expression écrite d'une telle demande semble vouloir ignorer toute préoccupation ou toute crainte de censure. Mais l'autocensure demeure dans la mesure où un individu qui recherche un partenaire sexuel doit se présenter de manière à ce que des lecteurs ressentent le désir de lui répondre. Dans une lettre, un lecteur dénonce la norme implicite selon laquelle un stigmaté doit être tu ; tentant d'inverser la loi de la dissimulation, il proclame publiquement son handicap et son espérance de ne plus être exclu sur ce critère<sup>(1)</sup>. « Pourquoi un handicapé des jambes n'a-t-il pas le droit d'avoir des amies ? Surtout lorsqu'il a en plus 42 ans... Est-ce un défaut impardonnable?... J'ai passé de nombreuses annonces pour trouver cette amie : jamais rien de concluant lorsque j'annonce mon état physique. Il faut croire que celles qui lisent *Libération* ne sont pas aussi « libérées » que l'on pourrait le croire... ». Lorsque la parole et la diffusion d'une information sur soi peuvent occasionner un préjudice, le contrôle de l'information en direction des autres individus ou des institutions est requis<sup>(2)</sup>.

Pour préserver ses intérêts matériels ou symboliques, un agent peut donc être amené à dissimuler certaines informations et, en cas d'enquête, à dissimuler cette dissimulation dans la non-réponse. Deux modalités de dissimulation — la fraude fiscale et la fraude conjugale — sont ici brièvement analysées.

*La fraude fiscale* prend normalement la forme d'une sous-évaluation des revenus par omission d'une fraction de ceux-ci. Comme le montre une enquête du Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts, la dissimulation n'est pas fonction de l'ignorance des déclarants mais tout simplement de la probabilité d'être effectivement contrôlé [9]. La « sincérité » et la transparence fiscale dépendent moins des désirs et des caractéristiques personnelles des agents que de la possibilité objective de frauder, très différente, selon leur mode d'obtention du revenu.

*La fraude conjugale* (l'adultère) doit-elle être tue ou non ? Dans les vaudevilles de G. Feydeau, quand le mari trompe sa femme il le lui avoue rarement, ce sont plutôt les circonstances qui s'en chargent. Dans les communautés « petites bourgeoises » étudiées par G. Mauger et C. Fosse [26], la transparence est de règle, toute infidélité doit être annoncée : telle est la

---

(1) *Libération*, 3 avril 1979.

(2) Lorsque certains passés — politique pénal — sont compromettants, toute marque doit en être effacée pour que l'individu ou l'institution soient délivrés des effets négatifs de la mémoire, cf. [37].

TABLEAU XIII

Le silence sur la fraude sexuelle

En cas d'infidélité masculine

		Non-silence	Silence relatif	Silence total <sup>(1)</sup>
Hommes mariés	20-29 ans . . . . .	32	26	38
	30-49 ans . . . . .	15	23	58
	50 ans et plus . . . . .	10	19	61
Femmes mariées	20-29 ans . . . . .	34	28	33
	30-49 ans . . . . .	15	22	55
	50 ans et plus . . . . .	8	17	64
Hommes 20-49 ans	primaire . . . . .	18	22	54
	sup. à prim. . . . .	22	26	46
Femmes 20-49 ans	primaire . . . . .	19	18	63
	sup. à prim. . . . .	14	22	57

En cas d'infidélité féminine

		Non-silence	Silence relatif	Silence total <sup>(1)</sup>
Hommes mariés	20-29 ans . . . . .	34	24	38
	30-49 ans . . . . .	15	23	58
	50 ans et plus . . . . .	10	19	61
Femmes mariées	20-29 ans . . . . .	31	27	38
	30-49 ans . . . . .	15	22	55
	50 ans et plus . . . . .	8	17	63
Hommes 20-49 ans	primaire . . . . .	19	23	51
	sup. à prim. . . . .	23	25	43
Femmes 20-49 ans	primaire . . . . .	9	17	65
	sup. à prim. . . . .	14	22	56

(<sup>1</sup>) Approché par le choix de telle ou telle réponse à la question « si un mari (une femme) est infidèle, pensez-vous qu'il (elle) doive l'avouer à sa femme (son mari)? » :

- même si elle (il) ne s'en doute pas (non-silence);
- seulement si elle (il) le demande (silence relatif);
- en aucun cas : silence total.

Source : [33].

règle d'authenticité. Il est difficile d'estimer les fluctuations temporelles de l'infidélité conjugale, mais il est certain que l'exigence de vérité en ce qui concerne les relations sexuelles « extra-maritales » forme un des éléments de la nouvelle doctrine matrimoniale<sup>(1)</sup>; la définition du « bon conjoint » se transforme : les apparences ne sont plus à sauver en priorité, ce sont les « qualités relationnelles » qui priment. La valeur du silence en cette matière tend donc à diminuer fortement : le silence total sur la fraude conjugale est davantage prôné par les hommes et les femmes plus âgés [33] (tableau XIII).

#### 4. LE DEVOIR DE DIRE ET LE SAVOIR SE TAIRE

Selon P. Clastres, dans certaines sociétés « primitives », « la parole est le devoir du pouvoir... Parler est pour le chef une obligation impérative, la tribu veut l'entendre : un chef silencieux n'est plus un chef » [10]. Dans les Etats contemporains, ce qu'on appelle « le règne de l'opinion publique » impose à celle-ci une obligation plus ambiguë. Parler est pour le peuple comportement exigible mais dans des conditions bien définies, celles du vote intermittent et du sondage d'opinion, ou lorsqu'on l'interroge sur des sujets et selon des catégories d'assertion qu'il ne lui appartient pas de définir : il s'agit du *devoir de répondre*.

Le questionnement des citoyens tend donc, par sa répétition et son extension continue à de nouveaux domaines, à rendre « naturel » le sondage et, par là, à occulter la « violence symbolique » qu'il exerce, notamment par l'enregistrement des réponses. Le récit publié par *Les Temps Modernes* [1] d'une séance<sup>(2)</sup> entre un psychanalyste et un « malade » démasque de manière quasi expérimentale les présupposés de la situation d'enquête. Deux éléments perturbent la relation ordinaire de l'analyse : le malade interroge le médecin en le sommant de répondre et il enregistre au magnétophone les réponses du médecin. La résistance violente du psychanalyste à être interrogé et surtout enregistré « ou bien cet enregistreur est dehors ou bien je ne dirai plus rien... j'ai le droit de ne pas parler devant un enregistreur... je suis prêt à parler avec vous et vous expliquer mais je ne suis pas prêt à parler devant un enregistreur » [1] montrent que l'irruption du magnétophone qui rend possible l'enregistrement et donc la publicité de la parole, transforme très profondément la relation et la valeur des échanges verbaux. S'interroger sur les non-réponses qui apparaissent dans les sondages d'opinion sans restituer ceux-ci à une théorie de la « violence symbolique » [8] interdit donc la compréhension de toutes les implications de ces silences.

---

(1) Sur la définition de cette nouvelle doctrine matrimoniale, cf. [34].

(2) La publication de cet enregistrement a provoqué au sein du comité de rédaction une polémique (notamment entre J.-P. Sartre et J. B. Pontalis).

Le sondage ou l'enquête exercent une violence symbolique d'autant plus forte que le sujet sur lequel il faut se prononcer verbalement et explicitement appartient à un domaine entièrement « secret » (c'est-à-dire qui n'est jamais l'objet d'une conversation), ou à un domaine exclusivement réservé à la conversation privée (c'est-à-dire à un type de verbalisation défini par une relation très différente de celle de l'enquête). Par exemple, celui qui ne parle jamais de ses problèmes sexuels à quelqu'un n'est-il pas soumis, lors d'un sondage sur ce sujet, à une violence symbolique ressentie comme plus élevée que celui qui a l'habitude d'en parler (tableau XIV). Mais on peut estimer également qu'un tel sondage produit une plus forte contrainte sur celui qui n'aborde ce sujet qu'avec son conjoint que sur celui qui est accoutumé à en parler avec une autorité médicale ou religieuse.

Une sociologie du questionnement sociologique nécessite une délimitation (un « bornage ») des « territoires du moi » propres aux différentes catégories d'individus soumis à ce questionnement. Cette sociologie exige donc une étude de la variation sociale de ce que E. Goffman, dans *Les relations en public* [19] nomme les réserves d'information, c'est-à-dire « l'ensemble des faits qui concernent l'individu et dont il entend contrôler l'accès lorsqu'il se trouve en présence d'autrui ».

TABLEAU XIV

**Un cas de violence symbolique exercée par l'enquête**

*La violence symbolique est approchée par le rapport entre les réponses « jamais » et « souvent » à la question « vous arrive-t-il de parler de vos problèmes sexuels ? »*

	Rapport $\frac{\text{jamais}}{\text{souvent}}$
F, 50 ans ou plus, niveau scolaire primaire	10,0
H, 50 ans ou plus, niveau scolaire primaire	3,4
F, 50 ans ou plus, niveau supérieur à prim.	1,3
H, 50 ans ou plus, niveau supérieur à prim.	1,0
F, 20-49 ans, niveau scolaire primaire	0,6
H, 20-49 ans, niveau scolaire primaire	0,5
F, 20-49 ans, niveau supérieur à primaire	0,2
H, 20-49 ans, niveau supérieur à primaire	0,1
Exploitation secondaire. Source : [28].	

Dans le cadre de cette problématique, le sondage d'opinion peut constituer une « offense territoriale » quand par certaines questions le sujet est invité à « ouvrir » des territoires qu'il ne veut pas partager. Aussi une interrogation sociologique sur les sondages d'opinion et les questionnaires devrait-elle inclure l'analyse de leurs contenus en référence aux empiètements « territoriaux » qu'ils impliquent de manière différentielle selon les groupes. La construction d'une typologie des « réserves d'information » devrait sans doute distinguer au moins trois catégories d'informations : celles qui sont très

strictement personnelles et qui ne sont jamais partagées avec autrui, même hors-enquête, celles qui sont partagées hors-enquête dans des relations choisies, et celles qui peuvent être partagées hors et dans l'enquête<sup>(1)</sup>. Tout le problème est que le contenu de ces catégories varie précisément selon les groupes sociaux.

L'ignorance des résistances par le silence aux offenses territoriales déterminées par le questionnement sociologique peut amener à des interprétations erronées des non-réponses. Le silence dans l'enquête ne signifie pas toujours impuissance ou désintérêt; il peut renvoyer à la revendication d'une maîtrise des pensées et des comportements de l'interrogé qui exclut tout partage et toute publicité. Un fait divers illustre les erreurs de déchiffrement du silence qui provoque l'oubli de la socialisation différentielle des réserves d'information. Contre l'ethnologue Cyril Belshaw accusé du meurtre de sa femme, un des principaux arguments de l'accusation consistait à se servir de la froideur (c'est-à-dire l'absence d'émotion publique de chagrin) comme présomption du crime. Sa fille est venue témoigner au procès que dans sa famille la retenue dans l'expression des sentiments personnels était la norme. Elle a rappelé que sa mère lui avait enseigné toute jeune « tu ne dois jamais pleurer en public, tes problèmes sont à toi, pas à tout le monde »<sup>(2)</sup>. Quelle que fût la peine, il fallait se maîtriser et rendre *invisibles* ses sentiments. Le sondage ou l'enquête par questionnaire impliquent tout au contraire une culture où, selon les termes de M. Mauss [27], « l'expression des sentiments » et des opinions serait « obligatoire ».

Le présupposé fondamental des sondages d'opinion — tout le monde a une opinion et tous ceux qui ont une opinion peuvent et doivent l'énoncer — sous-estime l'importance des comportements et des opinions qui ont pour norme sociale de rester secrets<sup>(3)</sup> au moins relativement, c'est-à-dire qui n'ont pas à être communiqués à n'importe qui. On sait que certains savoirs ont des circuits restrictifs de diffusion et ne doivent pas être communiqués hors de ceux-ci. J. Jamin, dans *Secret cynégétique et pouvoir communal* [23], montre que la taxinomie des animaux pris par les tendeurs, utilisée par et entre eux, restait inconnue des épouses des tendeurs qui participaient pourtant à certaines phases de chasse. Il estime, plus précisément, qu'en fait les femmes parviennent à la « maîtrise conceptuelle du dispositif » de la chasse et à la « capacité diagnostique » mais qu'elles « ne peuvent socialement s'exprimer » [23]. Le pouvoir de nommer et d'organiser les choses est réservé aux hommes, le savoir-dire ne donne naissance à l'expression orale que s'il est redoublé d'un pouvoir-dire.

La connaissance sociologique des secteurs protégés par le secret exige des techniques de recueil de matériaux autres que le questionnaire<sup>(4)</sup>, impuissant

---

(1) On peut songer à un quatrième groupe, les réserves d'information qui ne peuvent être divulguées qu'à des « étrangers ». On se reportera aux travaux sur les confidences, *par exemple* [11], [14].

(2) *Le Matin*, 6 décembre 1980.

(3) Cf. *Dialogues*, 1980, Secrets de famille.

(4) Pour une approche ethnologique d'un tel secteur, cf. [16], [17].

à surmonter les résistances des sujets interrogés. Seule la présence continue sur le terrain peut produire les conditions de l'accès à ces zones d'ombre. On doit cependant noter que ce qui échappe à l'interrogation hâtive du questionnaire n'appartient pas nécessairement à la sphère la plus personnelle des agents sociaux, mais peut fort bien relever de la sphère d'une information publique mais à diffusion restreinte : aussi en est-il du sobriquet (surnom familial). F. Zonabend note que si les noms et les prénoms sont donnés facilement dans l'enquête généalogique, les sobriquets sont tus. « Le sobriquet est un nom caché à l'étranger, à celui qui vient d'ailleurs, qui n'est là qu'en spectateur » [41]. Lorsque le temps passé avec les enquêteurs soustrait ceux-ci au statut d'étrangers, le sobriquet peut apparaître dans la conversation pour désigner quelqu'un d'absent. Le sobriquet est l'affaire de la communauté qui le fabrique, généralement à partir du constat d'un écart à une norme sociale de comportement, et qui l'utilise hors de la personne ainsi surnommée (seuls les enfants s'autorisant l'adresse directe).

*Savoir se taire*, n'appartient pas seulement aux règles de la courtoisie énoncées par A. Le Chapelain dans son *De Arte Amandi* [25] pour protéger l'amour courtois d'une publicité meurtrière et fournir une preuve de cet amour, mais aussi à la réglementation implicite de la vie quotidienne<sup>(1)</sup>. La non-réponse enrichit les procédés d'évitement et de protection que recensent les codes de politesse en y ajoutant la résistance par le silence puisque l'empiètement ou l'offense qu'exercent enquêtes et sondages sont par eux-mêmes étrangers à tout code de civilité quotidienne.

## BIBLIOGRAPHIE

- [1] A. Dialogue psychanalytique, *Les temps modernes*, 1969, p. 24.
- [2] ARTIÈRES (M.), Silence, discours inhibé, discours anecdotique, *Topiques*, vol. 23, 1969, p. 103-118.
- [3] BOLTANSKI (L.), L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe, *Revue Française de Sociologie*, vol. XIV, 1973, p. 3-26.
- [4] BOURDIEU (P.), *La distinction*, Ed. de minuit, Paris, 1980.
- [5] BOURDIEU (P.) et DARBEL (A.), *L'Amour de l'Art*, Ed. de minuit, Paris, 1969.
- [6] BOURDIEU (P.) et PASSERON (J. C.), *Les Héritiers*, Ed. de minuit, Paris, 1964.
- [7] BOURDIEU (P.) et PASSERON (J. C.), *Les étudiants et leurs études*, Mouton, Paris-La Haye, 1964.
- [8] BOURDIEU (P.) et PASSERON (J. C.), Fondements d'une théorie de la violence symbolique, in *La Reproduction*, Ed. de minuit, Paris, 1970.
- [9] C.E.R.C., *Le revenu des non salariés*, Paris, 1980.
- [10] CLASTRES (P.), *La Société contre l'Etat*, Ed. de minuit, Paris, 1974.
- [11] CODOL (J. P.), Confidences personnelles et climat de confiance, *Bulletin de Psychologie*, vol. XXXI, 1977-1978, p. 3-6.
- [12] COLLOMB (P.), Les non-réponses aux questions d'opinion sur la politique de population, *Population*, 1977, vol. 32, n<sup>os</sup> 4-5, p. 835-865.

---

(1) Savoir ou devoir se taire n'est pas l'apanage des groupes dominés pour qui c'est fréquemment un minimum vital du quant-à-soi. Dans de nombreuses professions en contact avec le public, la déontologie exige le secret professionnel comme condition minimale de l'exercice du métier.

- [13] COLLOMB (P.) et ZUCKER (E.), *Aspects culturels et socio-psychologiques de la fécondité française*, P.U.F.-I.N.E.D., Paris, 1977.
- [14] COSBY (P. C.), Self disclosure : a Litterature Review, *Psychological Bulletin*, 1973, p. 79.
- [15] DEHAN (N.), PERCHERON (A.) et BARTHELEMY-THOMAS (M.), La démocratie à l'école, *Revue Française de Sociologie*, vol. XXI, 1980, p. 3.
- [16] FAVRET-SAADA (J.), *Les mots, la mort, les sorts*, Gallimard, Paris, 1977.
- [17] FAVRET-SAADA (J.), *Corps pour corps*, Gallimard, Paris, 1981.
- [18] GAXIE (D.), *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Le Seuil, Paris, 1978.
- [19] GOFFMAN (E.), *Les relations en public*, Ed. de minuit, Paris, 1973.
- [20] GOFFMAN (E.), *Stigmate*, Ed. de minuit, Paris, 1975.
- [21] GOFFMAN (E.), *Les rites d'interaction*, Ed. de minuit, Paris, 1974.
- [22] HABERMAS (J.), *L'espace public*, Payot, Paris, 1978.
- [23] JAMIN (J.), Secret cynégétique et pouvoir communal, *Les lois du silence*, Maspero, Paris, 1977.
- [24] LAPLANCHE (J.) et PONTALIS (J. B.), *Vocabulaire de la psychanalyse*, P.U.F., Paris, 1967.
- [25] LE CHAPELAIN (A.) et DE ARTE AMANDI, Trad. française dans Laffitte-Houssat (J.), *Troubadours et cours d'amour*, P.U.F., Paris, 1979.
- [26] MAUGER (G.) et FOSSE (C.), Tragédie, vaudeville et communautés, in *La vie buissonnière*, Maspero, Paris, 1977.
- [27] MAUSS (M.), L'expression obligatoire des sentiments, *Œuvres*, Ed. de minuit, Paris, 1968.
- [28] MICHELAT (G.) et SIMON (M.), *Classe, Religion et Comportement politique*, Presses nationales de Sciences politiques et Editions sociales, Paris, 1977.
- [29] PASSERON (J. C.), *L'inflation des titres scolaires sur le marché du travail et le marché des biens symboliques. Examen d'un schéma analogique dans la recherche sociologique*, Communication, Colloque Urbino, septembre 1980.
- [30] ROUSSEL (L.), *La famille après le mariage des enfants*, P.U.F.-I.N.E.D., Paris, 1976, p. 116-117.
- [31] SENNET (R.), *Les tyrannies de l'intimité*, Le Seuil, Paris, 1979.
- [32] SENNET (R.), Ce que redoutait Tocqueville, *Telquel*, 1980.
- [33] SIMON (P.) et al., *Rapport sur le comportement sexuel des français*, Julliard-Charron, Paris, 1972.
- [34] SINGLY (F. DE), Le mariage informel, *Recherches sociologiques*, vol. 1, 1981.
- [35] SINGLY (F. DE), Le sexisme éducatif des classes supérieures, *l'Ecole des Parents*, vol. 8, 1978.
- [36] SINGLY (F. DE), *L'intériorisation de la normativité dans le cercle domestique*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris VIII, 1973.
- [37] SCHWARTZ (R. D.) et SKOLNICK (J. E.), A study of Legal Stigma, *Social Problems*, 1962, vol. 10, p. 133-138.
- [38] TESTANIÈRE (J.), Chahut traditionnel et chahut anomique dans l'enseignement du second degré. *Revue Française de Sociologie*, vol. VIII, 1967, p. 17-33.
- [39] THEVENOT (L.), Une jeunesse difficile, Les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements, *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, 1979.
- [40] WILLIS (P.), L'Ecole des ouvriers, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1978, vol. 24, p. 50-61.
- [41] ZONABEND (F.), Pourquoi nommer? in *l'Identité*, Séminaire sous la direction de Levi-Strauss (C.), Grasset, Paris, 1977.